



Cotonou, le 25 juin 2023

Le Procureur Général

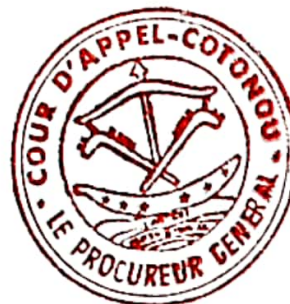
COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR GENERAL

Les réseaux sociaux ont relayé hier samedi 24 juin 2023 une information faisant état de traitements irréguliers qu'un suspect aurait subi au cours de sa garde-à-vue.

Le suspect de recel de moto a été gardé à vue au commissariat d'Adjan, dans la commune de Zè, avant d'être présenté au Procureur de la République près le Tribunal de première instance de deuxième classe d'Allada conformément à la procédure. Il a été déposé à la maison d'arrêt d'Abomey-Calavi le 25 mai 2023. La visite pré-carcérale du détenu ayant rapporté une inflammation du pied gauche, ce dernier a été conduit à l'hôpital de zone d'Abomey-Calavi le 26 mai 2023 où il bénéficie de soins.

Au regard des premières constatations médicales, une enquête a été ouverte. Les publications données aux faits le samedi 24 mai 2023, sans considération des investigations, apportent des contretemps inattendus aux diligences en cours.

A cette étape de la procédure, le parquet s'abstient de toutes conclusions ou déclarations sans certitudes, pour ne pas préjudicier à l'enquête. Celles-ci donneront lieu aux suites appropriées.



Le Procureur Général

Christian ADJAKAS